

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2016-0040/DP/SG du 7 mars 2016 de la présidente de la Haute Autorité de santé abrogeant la décision n° 2015-0039/DP/SG du 2 décembre 2015 du président de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire

NOR : HASX1630197S

La présidente de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R.161-87 du code de la sécurité sociale;
Vu le décret du Président de la République du 3 mars 2016 portant nomination de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé,

Décide:

Article 1^{er}

La décision n° 2015-0039/DP/SG du 2 décembre 2015 du président de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 2

La présente décision prend effet au 7 mars 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 7 mars 2016.

La présidente,
Pr A. BUZYN